



## DÈS 50 ANS, LE DÉPISTAGE, C'EST TOUS LES 2 ANS !

En effet, à partir de **50 ans**, les dépistages organisés du cancer du sein et du cancer colorectal, doivent faire partie de nos habitudes et seront renouvelés **tous les 2 ans**.

En Indre et Loire, c'est le Centre de Coordination des Dépistages des Cancers (**CCDC**) qui vous invite tous les 2 ans à réaliser une mammographie, pour le dépistage organisé du cancer du sein et un test Hemocult II®, pour le dépistage organisé du cancer colorectal. Ces examens sont pris en charge à **100%** par l'assurance maladie.

### LA MAMMOGRAPHIE :

Lorsque vous recevez l'invitation, prenez rendez-vous chez le radiologue de votre choix, en Indre et Loire ou ailleurs, remettez lui l'invitation le jour de l'examen. Il vous donne une première interprétation de votre mammographie qui sera relue au **CCDC** par un deuxième radiologue afin d'assurer un dépistage de qualité.

En Indre et Loire, **65%** des femmes participent à ce dépistage organisé. Depuis 2003, **2350 cancers** du sein ont déjà été diagnostiqués grâce à ce dépistage.

### LE TEST HEMOCULT II® :

Lorsque vous vous rendez chez votre médecin traitant, présentez-lui, dès le début de la consultation, la lettre d'invitation que le CCDC vous a adressée. Il vous remettra le test que vous réaliserez à votre domicile.

En Indre et Loire, environ **40%** de la population participe au dépistage organisé du cancer colorectal. Malgré cette participation encore insuffisante, depuis 2003, **540 cancers** ont été diagnostiqués et des **polypes** ont été retirés **chez 2520 personnes**.

Les chiffres de participation aux dépistages des cancers			
• Cancer du sein		• Cancer colorectal	
Dans votre canton : <b>BOURGUEIL</b>	<b>68 %</b>	Dans votre canton : <b>CHINON</b>	<b>44%</b>
Dans votre commune : <b>BENAIS</b>	<b>71 %</b>	Dans votre commune : <b>BENAIS</b>	<b>44 %</b>

**N'HÉSITÉS PLUS, NE LAISSEZ PAS PASSEZ VOTRE TOUR,  
CES EXAMENS PEUVENT VOUS SAUVER LA VIE.**

**Votre médecin traitant est le mieux placé pour vous renseigner.  
Parlez-en avec lui le plus tôt possible ou appelez le CCDC au 02.47.47.98.92.**